



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

JU

1. **Débitrice: Michel Güttly S.A.**, Sous le Château 30, 2954 Asuel
2. **Durée du sursis concordataire:** 6 mois jusqu'au 23.01.2016
3. **Remarques:** Date d'octroi du sursis concordataire : 23 juillet 2015 pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 23 janvier 2016. Cette décision fait suite à la décision d'octroi du sursis concordataire provisoire non publiée du 27 mai 2015.
 - 3.1 Les créanciers et toutes les personnes qui ont des revendications à formuler sont invités à produire leurs créances en capital, intérêts et frais, valeur au 27 mai 2015, avec les pièces justificatives à l'adresse de Monsieur Joël Etique ci-dessus et ce jusqu'au 21 septembre 2015 ;
 - 3.2 Tous les créanciers connus ayant été contactés dans le cadre de la procédure de sursis provisoire, ces derniers sont invités à confirmer et/ou préciser leurs productions ;
 - 3.3 Les intérêts au taux légal non-chiffrés ne sont pas pris en considération ;
 - 3.4 Les débiteurs sont tenus de s'annoncer sous les peines de droit, dans le délai fixé pour les productions soit le 21 septembre 2015 ;
 - 3.5 Les personnes qui détiennent des biens de la débitrice en qualité de créancier-gagiste, à quelque titre que ce soit, sont tenues de les déclarer aux commissaires jusqu'au 21 septembre 2015 ;
 - 3.6 Il est rappelé que pendant la durée du sursis, les engagements de la débitrice ne pourront être considérés comme des dettes de la masse que s'ils ont bénéficiés de l'accord écrit et préalable d'un des commissaires au sursis ;
 - 3.7 Une assemblée des créanciers sera convoquée ultérieurement.

Les commissaires au sursis.

Joël Etique - CRF Conseil, Révision et Fiscalité SA, rue de l'Avenir 3, 2800 Delémont

Henri-Joseph Theubet, LM Solutions Sàrl, rue Xavier-Stockmar 8, 2900 Porrentruy

LM Solutions Sàrl
2900 Porrentruy

02329193



Donnerstag - Jeudi - Giovedì, 20.08.2015, No 160, Jahrgang - année - anno: 133

Nachlassverträge - Concordats - Concordati Schuldenruf im Nachlassverfahren - Appel aux créanciers lors d'un concordat - Diffida ai creditori nella procedura concordataria